



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

Paris le 6 décembre 2023

MENJ/DGESCO C2-1 n°I2023-005101

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer

à

(pour attribution)

Mesdames et messieurs les préfets

Mesdames et messieurs les recteurs de région
académique

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

(pour information)

Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire

Monsieur le directeur général de la police nationale

Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

Objet : édition 2023-2024 du concours Clemenceau

Afin de renforcer le dialogue entre les jeunes et les forces de sécurité de l'État qui œuvrent chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organisent, à l'occasion de l'année scolaire 2023- 2024, la cinquième édition nationale du concours Clemenceau.

Cette action éducative répond à l'engagement du Président de la République de replacer la République au centre de la Nation et à la volonté de resserrer le lien de confiance entre la population et les services de sécurité.

Ce concours vise à mieux faire connaître le rôle et les missions des hommes et des femmes qui veillent à la sécurité et à la protection de la population, en particulier dans les secteurs qui cristallisent des difficultés liées à la sécurité ou à des problèmes sociaux. Après la vague de violences émeutières qui a traversé le pays en juin, cette opération se révèle comme une réponse opportune et adaptée pour lutter

PJ : règlement du concours

contre les représentations stéréotypées et favoriser un dialogue apaisé entre les jeunes et les forces de l'ordre grâce à un travail de prévention qui valorise le respect d'autrui et la culture de l'engagement.

Le concours Clemenceau est ouvert aux élèves de 4^e et de 3^e de tous les collèges publics et privés sous contrat, des établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense...). Une attention particulière sera apportée à la participation des collèges situés dans les quartiers de reconquête républicaine d'une part, aux établissements dotés de classes de cadets de la sécurité civile, d'autre part.

Le concours Clemenceau comporte deux phases distinctes et cumulatives :

- l'organisation d'un temps dédié aux rencontres et aux échanges lors de visites au sein des services de la police et unités de la gendarmerie, à l'initiative des chefs d'établissement et avec l'aide des référents police / gendarmerie des établissements, pour une découverte des missions et des métiers ;
- la réalisation d'un travail collectif en classe, abordé sous l'angle des grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées par les jeunes et les forces de l'ordre, autour de la problématique suivante : « **L'action des policiers et des gendarmes en matière de prévention des risques auprès des jeunes** ».

Outre la possibilité de découvrir des métiers, voire de faire naître des vocations, le concours Clemenceau participe à la construction d'une culture civique chez les jeunes par l'acquisition des valeurs citoyennes (connaissance et appropriation des valeurs de la République, respect des règles, d'autrui, de ses droits et de ses biens). Il vous revient d'organiser ensemble cette opération, dans ses différentes phases :

- déclinaison du règlement national au niveau académique ;
- sollicitation des services du ministère de l'intérieur et des outre-mer (lab-psq@interieur.gouv.fr) et du ministère de l'éducation nationale et de jeunesse (clemenceau.dgesco@education.gouv.fr) en cas de difficulté par les chefs d'établissement à organiser un temps de rencontre avec les forces de sécurité ;
- organisation d'une sélection académique à laquelle participe le référent académique « mémoire et citoyenneté » ;
- organisation d'une cérémonie locale selon les modalités définies par les partenaires.

Le meilleur travail de chaque académie devra être transmis à un jury national pour l'établissement du palmarès de l'édition 2023-2024. Une cérémonie de remise des prix, organisée à Paris au cours du mois d'octobre 2024 et dont les modalités seront précisées ultérieurement, récompensera les projets les plus marquants.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement commun pour assurer la pleine réussite du concours Clemenceau, qui participe pleinement à l'acquisition des principes et valeurs de la République.

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse



Gabriel Attal

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer



Gérald Darmanin